

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 janvier 2016
CO 006 DE

Page 1/1

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 50

Présents : 50

Votants : 42

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT, Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), André VIONNET, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Michel FEVRE, Jean-Baptiste MERILLOT (arrivée 21h45), Jacques GRANGEREAU (jusqu'à 21h45), Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ, Paul AUBERT, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Armande REYNAUD, Hervé CORON, Sébastien JACQUES, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Olivier FOURNIER, Laurent MENETRIER, Jean BOYER.

Ont donné pouvoir : Danièle CARDON donne pouvoir à Catherine CATHENOZ.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Daniel DURET, Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Jacques GRANGEREAU (à partir de 21h45), Eric PICHEGRU, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO, Marie-Christine CHANOIS.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Bénédicte LAMY, Frédéric LAMBERT, Gérard BOUDIER, Bruno ROBERT, Anne CHARLET, Jacques GUILLOT, Agnès MILLOUX, Michel BONTEMPS, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient absents : Roger CHAUVIN, Marie-Madeleine SOUDAGNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie BAILLY.

Convocation faite le : 20 janvier 2016

Objet : Engagement de crédits d'investissement avant vote du budget primitif.

VU la note de synthèse n° 3/29.01.2016, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT, relative à l'engagement de crédits d'investissement avant vote du budget primitif ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances, en séance du 22 janvier 2016 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Alain CHOULOT, 1^{er} Vice-Président Délégué aux Finances ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny votera son budget le 23 mars 2016 ;

ATTENDU que, dans l'attente du vote du budget et afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité, l'article L 1612-2 du CGCT prévoit que l'Assemblée peut autoriser le Président à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif de l'exercice précédent ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / AUTORISE l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés aux budgets précédents (des chapitres 20, 204, 21 et 23) et dans l'attente du vote du budget primitif qui devra reprendre les crédits concernés ;

2 / PREND acte que le montant des crédits ainsi ouverts s'élève à 1 018 807€/ 4 = 254 701€.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,
Le Président,

Jean François GAILLARD

